

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Maxtali entreprises Inc.	Numéro de permis 2014748	Date d'inspection Le 13 juillet 2022	
Nom de l'établissement Garderie Dragon Day Care		Numéro de téléphone (506) 759-4488	
Adresse 105 rue Notre Dame Atholville NB E3N 4T1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement le matin pour une inspection de surveillance.  
 - Le ratio est conforme lors de la visite.  
 - L'établissement fournit une orientation positive aux enfants.  
 - Les dossiers des incidents mineurs des enfants sont complets.  
 - Les jeux à l'extérieur ont lieu le matin et l'après-midi, les collations et les repas sont servis pendant les heures de repas reconnues.  
 - La nourriture apportée de la maison porte une étiquette indiquant le nom de l'enfant. L'eau potable est servie tout au long de la journée.

Observations :  
 Groupe A : Les activités suivantes ont été observées lors de la visite. Certains enfants jouaient avec des legos, d'autres dessinaient et l'accueil de l'enfant Groupe B : Les activités suivantes ont été observées lors de la visite. Jeux libres (air-hockey), certains enfants jouaient avec des legos et la collation.

original signé par  
Mona Martin

Le 13 juillet 2022

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par  
Patrick Soucy

Le 13 juillet 2022

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date